

ENJEU

La bataille de l'eau

Le conseil général des Landes, présidé par Henri Emmanuelli (Ps), vient de remporter une nouvelle manche dans la bataille de l'eau qui l'oppose depuis douze ans à la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau. Le conseil d'État lui a donné raison, au terme d'une procédure juridique entamée en 1995 avec une étude départementale révélant que le prix de l'eau était plus élevé de 70 % lorsqu'elle était distribuée par une société privée. L'institution départementale avait décidé de moduler les subventions aux communes pour les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement suivant leur mode de gestion du service. Le Conseil d'État avait rendu en 2003 un arrêt reconnaissant au conseil général le droit de moduler ses aides. Les services avaient ensuite trouvé une parade pour contourner l'amendement de 2005 d'un sénateur UMP qui interdit au département de bonifier ses aides au service public de l'eau : ils conditionnaient les subventions à la gestion en régie directe !

« On peut s'étonner de cette pratique qui mobilise le service public pour contrer une décision d'élus destinée à favoriser un service public de l'eau » avait souligné Henri Emmanuelli. La hausse du prix de l'eau a relancé le débat sur sa gestion, publique ou privée. Les trois groupes privés, Veolia, Suez et la Saur, qui représentent près de 70 % des services de l'eau potable en France, ont tous été pointés. En progression permanente depuis 2005, le prix de l'eau a augmenté l'année dernière de 3,2 % à 3 euros le m³ en moyenne. L'association de consommateurs UFC-Que Choisir estime que l'eau est surfacturée dans de nombreuses agglomérations, soulignant les « bénéfiques famineux » de Veolia et Suez et prônant un retour de la gestion de l'eau en régie publique. Les collectivités souhaitent investir mais sont désireuses de ne pas renchérir le prix au consommateur selon la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

● BCB